



AVIS PUBLIC
DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES AUX
DISPOSITIONS DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME

Le conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, lors d'une séance qui se tiendra en la salle du conseil municipal située au 2000, rue Émile-Bouchard, le mardi 2 septembre 2025 à 19 h, statuera sur les demandes de dérogations mineures pour les immeubles suivants :

Lieu de dérogation

Nature

436, rue Esther-Blondin / Lot 1 675 362 / Zone H1-325	Autoriser un frontage de 12,79 mètres pour l'un des lots projetés dans le cadre de la subdivision du lot 1 675 362 en deux lots en dérogation à la grille des usages et normes de la zone H1-325 du <i>Règlement de zonage</i> (règlement n° 1275) qui prévoit un frontage minimal de 17 mètres.
11-15, rue Saint-Michel / Lot 6 640 076 / Zones C2-256 et H5-259	Autoriser une marge avant de 2,3 mètres pour le bâtiment principal en dérogation à la grille des usages et normes de la zone C2-256 du <i>Règlement de zonage</i> (règlement n° 1275) qui prévoit une marge minimale avant de 3 mètres; Autoriser une marge arrière de 0,2 mètre pour les cabanons en dérogation à l'article 2.2.3 du règlement n° 1275 qui prévoit une marge arrière minimale de 0,6 mètre pour les bâtiments accessoires.
175, boulevard Harwood / Lot 1 545 851 / Zone C2-708	Autoriser un ratio de 1,30 case de stationnement par logement en dérogation à l'article 3.2.131.2 du <i>Règlement de zonage</i> (règlement n° 1275) qui prévoit un ratio minimal de 1,40 case de stationnement par logement.
1995, montée Labossière / Lot 1 673 912 / Zone I3-831	Autoriser un escalier extérieur situé en cour latérale donnant accès au 2 ^e étage du bâtiment en dérogation à l'article 2.3.7.2.8 du <i>Règlement de zonage</i> (règlement n° 1275) qui prévoit que les escaliers extérieurs situés en cour latérale pour accéder à un étage plus élevé que le rez-de-chaussée ne sont pas autorisés.

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant les membres du conseil relativement à ces demandes, lors de la séance du conseil municipal du 2 septembre 2025.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 15 août 2025.

Zoë Lafrance, avocate, OMA
Greffière

Le présent avis peut être consulté sur le site
Web de la Ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca